

Séance extraordinaire du 26 août 2019



2019-08
171

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 26 août 2019 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 22 août 2019 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

2019-08
172

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Préférence Plastix Perreault

- 04.02** - Inspecteur agraire
- 04.03** - Ressourcerie Beauce-Sartigan
- 05** - VARIA
- 06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2019-08
173**

04.01 - Préférence Plastix Perreault

Attendu la résolution 2019-08-166 «Acquisition de terrain à Gestion PHQ inc.» ;

Attendu le contrat entre Gestion PHQ inc et Perreault Plastique inc. accordant une préférence d'achat du terrain situé à l'Ouest du lot # 6 223 717, en faveur de Perreault Plastique inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'accorder une préférence d'achat en faveur de Perreault Plastique inc. aux conditions suivantes :

- Terrain situé à l'Ouest et adjacent au lot # 6 223 717
- Dimensions de 75 pieds de largeur en façade sur la 8e Rue Est par 300 pieds de profondeur
- Délai de soixante-douze (72) heures de la date de réception de l'avis pour acheter l'immeuble

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04.02 - Inspecteur agraire

Le point est retiré attendu la résolution «2013-04-74 Autorisation des permis de construction» désignant M. Vincent Jacques pour faire respecter le code municipal et le code civil pour tenter de régler les mésententes visant l'article 36.

**2019-08
174**

04.03 - Ressourcerie Beauce-Sartigan

Attendu la demande déposée par la Ressourcerie Beauce-Sartigan, sise au 266, 14e Avenue La Guadeloupe, déposée devant ce conseil, concernant la taxation d'aqueduc, d'égout et d'ordures 2019;

Attendu que les frais facturés pour les services d'aqueduc et égout sur la taxation 2019 se détaillent comme suit :

- -
 - - Base au compteur 2019 174.00\$
 - Consommation compteur eau 2019 104.88\$
 - Égout (en mètre cube) 2019 104.88\$

Attendu que les ordures de la Ressourcerie ne proviennent pas d'objets désuets apportés par seulement les résidents de La Guadeloupe;

Attendu que la municipalité ne perçoit aucune taxes foncières sur l'immeuble de la Ressourcerie Beauce-Sartigan;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu :

- d'annuler la facturation des services d'aqueduc et d'égout pour la taxation 2019
- de conserver la facturation des ordures et conteneur

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2019-08
175**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h45

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.